

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° II-2352

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Régimes sociaux et de retraite »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	16 200 000	0
Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	10 700 000	0
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	17 400 000	0
TOTAUX	44 300 000	0
SOLDE	44 300 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Premier ministre a annoncé le versement exceptionnel d'une indemnité inflation aux personnes disposant d'un revenu inférieur à 2000 euros net mensuel. Cet amendement est destiné à financer l'indemnité pour les bénéficiaires d'une pension des régimes sociaux et de retraite.

A cet effet, la dotation de la mission « Régimes sociaux et de retraite » est rehaussée à hauteur de 44,3 M€ pour assurer les versements aux bénéficiaires des régimes subventionnés par l'Etat : de la SNCF et de la RATP (programme 198), des marins (programme 197), des mines et de la SEITA (programme 195).